

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL

MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT

DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 3

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Jean PLENAT, M. Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 23 mars 2022

N° délibération : 2022-05

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il y a lieu, après vote du compte administratif, d'affecter selon des règles précises le résultat au budget primitif 2022.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

- *A la ligne budgétaire R. 001 « Solde d'exécution N-1 »* 749 251,06 €
- *A la ligne budgétaire R. 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »* 138 447,26 €

*Le Conseil Syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité (3 voix pour)*

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2021 telle que proposée ci-dessus.

AINSI FAIT, AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT



Gil BERNARDI

